

## La Fédération Générale des PEP demande la sanctuarisation des contrats aidés pour poursuivre les actions de solidarité et d'inclusion.

Bien sûr, la Fédération Générale des PEP se félicite de la sanctuarisation des contrats aidés de l'éducation nationale concernant l'accompagnement des enfants handicapés, en cette rentrée scolaire, mais, les informations transmises par Pôle Emploi et les annonces gouvernementales concernant la diminution globale du nombre d'emplois aidés, l'interrogent fortement sur sa capacité à assurer les missions sociales et d'éducation de service public que l'Etat lui confie.

La Fédération Générale des PEP regroupe 123 associations, elle représente plus de 23 000 emplois au niveau national et accompagne près de 800 personnes vers l'emploi en mobilisant des dispositifs de contrats aidés.

Près de 200 sont des personnes handicapées.

50 % des personnes accompagnées en emploi aidé dans nos établissements et services ont été embauchées en CDI à la fin de leur contrat aidé.

Elle ne se considère pas comme une « utilisatrice abusive » de contrats aidés. Chaque personne accueillie dans ce cadre bénéficie d'un accompagnement et de formations, d'une expérience de travail auprès des enfants des classes, ou des séjours et des professionnels des établissements, et participe activement aux actions de solidarité et d'inclusion éducatives et sociales qu'elle mène.

La suppression annoncée des contrats aidés impactera en premier lieu les plus fragiles de ces salariés, en second lieu la qualité de l'accompagnement des publics.

La Fédération Générale des PEP souhaiterait « CDIser » tous ses contrats aidés, mais ceci impacterait ses secteurs d'activités financés par l'Etat. Quelles réponses nos financeurs pourront ils nous donner ?

La Fédération Générale des PEP demande à ce que le gouvernement prenne en compte la spécificité des secteurs sociaux, médico sociaux et éducatifs, et d'utilité publique. Les transferts de charges envisageables ne peuvent être réalisés sans difficultés, soit sur d'autres budgets de l'Etat, soit auprès des collectivités locales, soit par un « effort » des usagers eux-mêmes, et entraîneraient un accroissement des inégalités.

**Consciente des difficultés possibles, la FGPEP demande la sanctuarisation des emplois aidés pour les employeurs, associatifs ou collectivités locales, mettant en œuvre les politiques publiques d'éducation, sociales, médico-sociales.**